

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 623

Artikel: Alliance nationale de sociétés féminines suisses : XLIIe Assemblée générale

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264612>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943



Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.-

ÉTRANGER... 8.-

Le numéro... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
différé des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
différé des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

C'est un privilège pour la
Suisse, épargnée par les hosti-
lités, de concourir de toutes
ses forces à l'œuvre de secours
du Comité international de la
Croix-Rouge, qui rayonne dans
tous les pays en faveur des vic-
times de la guerre.

AIDEZ LE COMITÉ
INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE

Chèques postaux Genève I. 8032 ou I. 5491

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

XLI^e Assemblée générale

A LAUSANNE

Samedi 3 et dimanche 4 octobre 1942

Samedi 3 octobre, 14 h. 15, Aula de l'Université,
Palais de Rumine, Place de la Riponne

ORDRE DU JOUR :

1. Bienvenue.
2. Rapport du Comité.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vérificatrices des comptes.
5. Les allocations familiales :
Exposé de la Commission d'études
législatives présenté par
M^{lle} Antoinette QUINCHÉ (Lausanne).
6. Pères et mères de demain :
Exposé de la Commission d'éducation
nationale présenté par M^{lle} M. EVARD,
Dr ès lettres, (St-Sulpice).
7. Presse et problèmes féminins :
M^{lle} F. AMSTUTZ, rédactrice au
« Bund », (Berne).
Discussion après chaque exposé
8. Principes et application du contrôle des prix :
M. R. FAHND, Chef du contrôle fédéral
des prix, (Montreux).
9. Divers.

(Thé à 16 h. 30)

Samedi 3 octobre, 20 h. 15.

Soirée familière

à l'Hôtel de la Paix

Invitation des Sociétés féminines vaudoises

Dimanche 4 octobre, 10 h., Aula de l'Université

Le travail professionnel féminin en temps de guerre et d'après-guerre :
M^{lle} Valentine WEIBEL, lic. en droit, (Genève)

Les relations de la ville et de la campagne :
M. F. PORCHET, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et
du commerce du canton de Vaud (Lausanne).

Dimanche 4 octobre, 13 h. Repas en commun à l'Hôtel de la Paix

Nous engageons chaleureusement nos lec-
trices à profiter de ce que l'Assemblée de
l'Alliance se tient cette année en Suisse ro-
mande pour saisir l'occasion d'assister, sinon
à toutes, du moins à l'une de ces séances de
Lausanne. Non seulement, en effet, le pro-
gramme en est tout spécialement intéressant,
élaboré avec beaucoup de soin, prévoyant
de nombreux exposés en français, et résér-
vant du temps pour des échanges de vue qui
ne pourront pas manquer d'être animés autant
qu'instructifs ; mais encore c'est là une pos-
sibilité unique de prendre contact et d'entrer

en relations avec des femmes venues de toutes
les parties de la Suisse, et que préoccupent
les mêmes problèmes que nous. Dans les
temps que nous vivons, ces rencontres sont
spécialement bienfaisantes et fécondes : aussi
est-ce un grand nombre de nos lectrices que
nous espérons rencontrer samedi et dimanche
prochain dans la salle du Palais de Rumine !

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

Pour tous renseignements d'ordre pratique,
voir notre précédent numéro ou s'adresser à M^{lle}
S. Bonard, Case postale 552, Lausanne.

La collaboration féminine

La mise en vigueur du Code pénal fédéral et
de ses lois d'introduction a permis au Dépar-
tement vaudois de Justice et de Police, que di-
rige M. A. Vodoz, de faire appel un peu
plus largement à la collaboration féminine.
Oh ! bien timidement, car il ne faut pas ef-
faroucher ceux qui, dans le canton de Vaud,
— et ils sont la bonne majorité — estiment
par définition la femme incapable de tout,
trouvent qu'elle en sait bien assez en distin-
guant « un pourpoint d'avec un haut-de-
chausse », ne voudraient jamais convenir
qu'elle peut avoir des « clartés de tout », —
je dis bien des clartés, et non pas de ces no-
tions vagues et imprécises dont se contentent
tant de citoyens.

L'Annuaire officiel du Canton de Vaud
qui vient de sortir de presse nous renseigne
sur les nominations faites. Nous avons déjà
à plusieurs reprises parlé de la Chambre pé-
nale des mineurs. L'Office cantonal des mi-
neurs a engagé trois assistantes sociales, M^{lles}
Marie-Louise Cornaz, Florence Bonnard et
Hélène Amiet ; l'Office cantonal de surveil-
lance antialcoolique, une assistante sociale :
M^{lle} Renée Jaton. Les assistantes qui travail-
leront à l'Office médico-pédagogique avec
le Dr. Lucien Bovet ne sont pas encore nom-
mées.

M^{lle} Antoinette Quinché, avocate à Lau-
sanne, présidente de l'Association vaudoise
pour le suffrage féminin, et M^{me} Edith Bach-
Scheffer, du Patronage des détenus libérés,
avec leur Léa Dufey, directrice de la Colonie
de Rolle pour les femmes — il n'a pas été
nécessaire, Dieu merci, de construire un Bo-
chuz pour les femmes délinquantes ! — siè-
gent dans le conseil de surveillance pour la
colonie de Rolle ; M^{me} Emma Destraz, co-
directrice de l'Institution de Serix près Oron,
dans le conseil de surveillance pour les mi-
neurs. Nous retrouvons Léa Dufey seule
femme sur les onze membres du Conseil éco-
nomique qui s'occupe des différents établisse-
ments de détention.

Depuis plus d'une année, la profession
de coiffeur est réglementée dans le canton
de Vaud, et M^{lle} Marthe Salquin, coiffeuse
à Moudon, a été appelée à faire partie de la
Chambre professionnelle des Maîtres coif-
feurs.

En revanche, le Département de l'Intérieur,
dont dépendent la santé et l'hygiène publi-
ques, l'assistance publique, la surveillance de
nombreux asiles, de diverses institutions, or-
phelinats, etc., se prive de la collaboration
féminine. Les femmes au ménage, mais non
pas aux nombreux ménages que dirige plus
ou moins bien l'Etat.

S. B.

Toujours les réfugiés...

Toute notre reconnaissance à ceux de nos
lecteurs et lectrices, qui nous ont écrit ou ma-
nifesté verbalement leurs remerciements pour
notre article sur ce douloureux sujet, cer-
tains parmi eux nous assurant avoir été en-
gagés de la sorte à contribuer par un verse-
ment à la souscription ouverte en faveur des
réfugiés en Suisse par l'Alliance nationale de
Sociétés féminines. Notre voix n'a été qu'une
parmi beaucoup d'autres ; et cela est un récon-
fort de savoir que, chez nous aussi, il y a eu
un sursaut révolté de l'opinion publique de-
vant ces horreurs, qui sont dignes du temps
des Babyloniens ou des Assyriens plutôt que
d'une civilisation comme prétend être la nôtre.

Mais cette opinion publique, nous l'avons
dit et nous le répétons, ne doit pas cesser un
instant d'être vigilante, afin que nos autorités
sachent que toute mesure d'humanité à der-
rière elle la majorité de notre peuple, alors
que tout renvoi brutal non motivé ne peut
manquer de soulever une vague de réprobation.
Et nous regrettons profondément que les Eglises
protestantes ne se soient pas senties assez
fortes, ni disciplinairement, ni, trois fois hé-
las ! moralement ! pour obtenir ce qu'ont pro-
posé certaines : que le Jeune fédéral de cette
année 1942 soit une journée de vrai jeûne,
avec privation de nourriture et collecte au pro-
fit des victimes de la persécution. Avoir dû
renoncer à l'exécution de ce projet est un aveu
de faiblesse inquiétante pour bien des chré-
tiens.¹

Signalons à ce propos à nos lecteurs et lec-
trices l'admirable article du professeur Aug.
Lemaître : La persécution antisémite et nos
responsabilités chrétiennes paru dans le Mes-
sager Social du 10 septembre dernier, et rappe-

lons-leur en terminant le compte de chèques
postaux N° VIII c 2288 Fonds de Secours
de l'Alliance nationale de Sociétés féminines
suisse, Steckborn, Thurgovie.

E. Gb.

Le vote féminin cantonal dans le canton de Berne

Le 8 septembre dernier, les deux motions
suivantes ont été déposées au Grand Conseil
du canton de Berne :

1. Le Conseil d'Etat est invité à présenter
au Grand Conseil un rapport et des propositions
concernant les articles 7, 8, 26, 27, 29, 75 et 102
de la loi sur l'organisation des communes du 9
décembre 1917, dans le sens d'octroyer aux fem-
mes le droit de vote en matière communale.
(Signé) Flückiger, député (radical).
2. Le Conseil d'Etat est invité à présenter au
Grand Conseil un rapport et des propositions
tendant à l'égalité politique de la femme et de
l'homme dans toutes les circonstances de l'activité
communale. (Signé) Lehner, député (socialiste).

Voilà donc le premier pas officiel fait,
après toute une année consacrée à préparer
à l'idée du suffrage l'opinion publique ber-
noise. Ajoutons que le 28 août une réunion
avait eu lieu des représentantes d'une cinquan-
taine de communes rurales, et le 3 septembre
une Assemblée de l'Association pour le Suf-
frage. En outre une feuille volante de pro-
pagande a été distribuée à 100.000 exem-
plaires dans tout le canton et de nombreuses
conférences sont prévues pour les mois à
venir.

Une Ecole de Ministères féminins en France

Le récent Synode de l'Eglise réformée de
France a décidé de créer pour l'automne une
Ecole des Ministères féminins. Celle-ci ouvrira ses
portes dès le début d'octobre et sera l'hôte de

L'aide à la paysanne

Dans tous les cantons, d'une façon ou de l'autre,
privée et officielle, s'est organisée l'aide à
la paysanne. L'aide la meilleure que peuvent
apporter les bonnes volontés citadines, c'est de
s'occuper du ménage de la paysanne, afin qu'elle
puisse aller aux champs sans l'arrière-pensée de
l'ouvrage qui attend à la ferme. Aussi les col-
laboratrices nettoient, cuisinent, font la lessive et
raccorment. L'œuvre du raccorment, en ces
temps de rationnement, a pris une importance
particulière ; non seulement les aides raccorment
à la ferme, mais encore dans bien des lo-
calités, un service a été organisé qui fait faire

les raccommodages par des sociétés de couture ou
par des écolières. C'est, pour ces dernières, un
excellent apprentissage.

A Kirchdorf et à Oberbottigen, près de Berne,
ailleurs aussi peut-être, ont été ouverts, sous la
direction de maîtresses fröbeliennes compéten-
tes, des jardins d'enfants où passent la journée
les petits âgés de trois ans et plus, que leurs
mères ont été heureuses de laisser à des person-
nes dévouées autant qu'entendues pendant qu'elles
faisaient les foins ou entraient les blés. On dit,
et nous le croyons volontiers, que tout le monde
est enchanté de cette innovation, les paysannes
comme les mères bénévoles et les petits aussi,
qui ont ainsi de nouveaux compagnons de jeux.

S. F.



Cliché « Berna »

Un de ces « groupes de raccorment » à Berne, qui enlèvent ainsi à bien des paysannes le
souci d'un besogne à laquelle il leur est impossible de s'atteler en ces mois si chargés pour elles.